

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Edito

PORTES CLOSES

Malgré l'intransigeance criminelle du Medef et malgré un gouvernement fuyant ses responsabilités, les salariés de Guadeloupe parviennent à obtenir des avancées grâce à un formidable mouvement social soutenu et porté par toute la population, grâce à une unité la plus complète sur les modalités d'action et le contenu revendicatif...N'y a-t-il pas meilleure preuve que l'action collective peut faire voler en éclat la volonté la plus farouche de ne rien lâcher.

La présidentielle prestation télévisée du 18 février, si elle n'a pas - loin s'en faut - répondu aux enjeux de la période, a elle aussi montré des signes de fissuration du blindage idéologique sur la réponse à la crise (maintien du cap des réformes, pas question d'envisager des réponses favorables aux besoins du plus grand nombre)

Pour autant les portes restent closes et cela va maintenant être à nous de les enfoncer une par une.

...Dans la Fonction publique

Eric Woerth mériterait bien le César de la porte fermée à double tour si l'on en juge par les réponses apportées aux organisations syndicales le 3 mars lors du "sommet social de la fonction publique": non sur l'augmentation des salaires, non sur l'arrêt des suppressions d'emploi dans la fonction publique, aucune réponse n'ayant été donnée non plus sur les retraits du projet de privatisation de la poste, des projets de loi "mobilité et parcours professionnels" et "Hôpital Patients Santé Territoire"

...En Archéologie

Caducité des prescriptions, précarité à vie pour les CDD qui devront en plus dire merci d'avoir du boulot, la loi sur l'accélération des programmes de construction ne nous a pas épargnés. En plus d'avoir à combattre cette loi et ses effets dévastateurs, nous aurons à affronter une direction de l'Inrap qui veut imposer en CIF et ensuite ailleurs une organisation dans laquelle une certaine bureaucratie l'emporterait au détriment des droits des agents et de l'efficacité du service (cf page 3). En ce qui concerne la délocalisation, le rapport de l'IGAC est rendu. Le ministère, quand à lui, ne sait pas encore s'il est "communicable", ni comment il sera présenté aux personnels ni si la délocalisation se fera ou pas. On peut raisonnablement penser que ceux qui sont chargés de se prononcer sur cette délocalisation sont convaincus de l'imbécillité d'un tel projet, à nous de faire en sorte qu'ils l'enterrent.

...Partout en France et ailleurs

A l'heure où la France compte 3000 chômeurs de plus par jour, Le Medef demande plus de facilités pour licencier et veut toujours moins d'impôts et de « charges ». L'appel à la mobilisation de l'ensemble des organisations syndicales le 19 mars contre la précarité et les dérèglementations, pour les salaires, l'emploi, public et privé, une protection sociale solidaire et des services publics de qualité doit nous servir de bélier pour enfoncer ces portes qui nous ont enfermés dans la crise.

Les dernières mesures législatives prises en archéologie vont avoir un impact très important sur la vie des personnels. CDD à perpet, flexibilité à outrance, grand déplacement, déstabilisation des équipes, détérioration des conditions de travail, etc...

En outre, 90 000 chômeurs de plus en janvier, 150 000 dans le dernier trimestre, toujours pas d'augmentation salariale en compensation des réelles pertes de pouvoir d'achat et du reste. Un gouvernement qui ne lâche rien ou si peu mais surtout qui reste diaboliquement sourd aux attentes de la population. Pour couronner le tout, maintien plein axe de la réforme de l'Etat dite RGPP. Il faut s'en sortir. D'autres solutions existent, imposons-les le 19 mars. Tshuuussss

En archéologie : Précarisation des horizons de vie ?

Délocalisation du rapport

Les inspecteurs ont rendu le rapport début février à la ministre. Pour l'heure, les personnels et leurs représentants sont « invités » à ne pas prendre connaissance dudit rapport. Toutes les manœuvres dilatoires sont utilisées par le cabinet pour ne pas divulguer aux premiers intéressés et à leurs représentants ce qui les concerne au premier chef.

Ces provocations sont non seulement inutiles, inacceptables mais aussi indignes d'un gouvernement.

Et d'une cruauté sans nom pour les personnels.

N'oublions pas que c'est suite à la mobilisation du 25 novembre que la ministre avait accepté de diligenter une mission d'inspection sur le sujet. La CGT exige que les personnels et leurs représentants soient destinataires du rapport dans les plus brefs délais.

Halte au sadisme politique !

En grève le 19 mars pour exiger « Inrap à Paris ! »

la
cgt
Culture

CDD opération : génération précaire

Le contrat d'opération, voulu par le gouvernement et imposé par le législateur, ne fait l'objet, pour l'heure, d'aucune négociation pour sa formulation réglementaire avec les représentants du personnel. Pourtant, il se dit que sa publication est prévue au printemps.

Pourquoi négocier un nouveau contrat d'ultra précarité ?

► Le problème est qu'il n'existe pas de négociations, il va donc falloir une fois de plus se mobiliser pour exiger des négociations.
► Ensuite, on pourrait se contenter d'une position ostentatoire et ne pas participer à des négociations.
► Pour la CGT, la perspective d'abandonner les personnels en rase campagne à leur sort d'ultra précaire n'est pas d'actualité et ne l'a jamais été.

► Seule une négociation ouverte dès à présent et sous l'autorité politique du cabinet de la ministre est indispensable.

► L'objectif pour la CGT est de permettre d'éviter toutes dérives tant dans l'élaboration du projet de texte que dans son champ d'application.

En grève le 19 mars pour exiger des emplois permanents et lutter contre toute forme de précarité

La direction joue-t-elle avec le feu ?

► allocation des moyens pour les diagnostics
Actuellement et après vérifications d'usage, tous les moyens prévus pour les diagnostics n'ont pas été attribués aux régions.

► Ce serait aux alentours de 25 ETP qui seraient « mis au frigo » par la direction de l'Inrap.

La CGT exige la ventilation urgente des j/h cachés.

Le conseil d'administration du 12 mars

Il doit délibérer sur les modifications budgétaires consécutives aux modifications législatives de janvier
► L'augmentation du produit de la RAP devrait permettre une meilleure allocation des moyens. Néanmoins, si la promesse de don de 20 millions d'euros n'est pas concrétisée au CA du 12 mars, il sera très difficile à l'établissement de participer de manière active à la réduction des files d'attente des diagnostics mais aussi des fouilles.

► Sans déplaçonnement des emplois, ces mesures n'auront pas l'efficacité escomptée. C'est maintenant qu'il faut agir pour qu'en septembre, au moment où vont débiter les discussions parlementaires sur le PLF 2010, le calme et la sérénité soient revenus dans le paysage.

En grève le 19 mars, pour exiger des emplois à hauteur de nos missions.

Réorganisation de la DIR CIF : un cheval de Troie. **Inrap**

La valse des directeurs, un par an en cinq ans, n'a pas arrangé la situation administrative de cette direction sous tension constante. A l'abri de la nouvelle directrice inter régionale, la direction générale de l'établissement essaie de mettre en œuvre, en passant par la fenêtre, et contre l'avis de la DAPA, une nouvelle réorganisation territoriale qui se caractérise par un échelon hiérarchique supplémentaire notamment entre la direction interrégionale et les AST

Des négociations d'apparat

Suite au refus de siéger de la CGT et la FSU en CTP spécial CIF du 22 janvier, la DG a reçu les organisations syndicales sur la question de la réorganisation.

S'en est suivie une réunion de négociation sur le sujet présidée par la directrice interrégionale. Les personnels et leurs représentants ont estimé que la DIR CIF n'avait pas la main du tout sur ce projet et que ces négociations devaient avoir lieu avec la direction générale de l'établissement. C'est pourquoi, elles ont déposé un préavis de grève pour le 23 février et le 10 mars.

Bla bla bla bla

Jamais la direction générale de l'établissement n'a présidé la négociation. Du reste cette négociation n'en a que le nom.

La DIR CIF prend des notes, ne fait jamais la démonstration que la proposition faite est la meilleure, retourne voir la DG et revient une semaine après avec rien.

Si pardon avec bla bla bla bla !!

De quoi est-il question ?

Un échelon hiérarchique supplémentaire entre les AST et la direction interrégionale qui est confié à un délégué scientifique.

► La justification repose sur le fait que la nouvelle directrice n'y connaît rien en archéologie, qu'il y a plusieurs AST et qu'elle a besoin de quelqu'un en qui elle a confiance pour lui proposer des arbitrages au dessus de tous soupçons ! Si à chaque fois que l'on a pas confiance en sa hiérarchie, on crée un poste, on en connaît un qui ne va pas être content. Il ne faut pas s'étonner après ça que certains aient l'Inrap dans le collimateur.

► Autre difficulté et non des moindres, le délégué scientifique est l'expert « omniscient » de toutes les questionnements scientifiques sur l'ensemble de l'interrégion et un quart de l'activité archéologique française!

Un sarko-AST !

Temps de travail : hold up de la direction en perspective

Quant à l'affectation dans les centres archéologiques, elle se ferait non plus à partir du critère de proximité entre résidence familiale et administrative mais sur celui de la proximité entre le « territoire habituel de travail » de l'agent et la résidence administrative située en son sein. Une nouveauté qui n'a pas fini de fâcher et de détériorer les conditions de travail. A la clé, le temps de transport qui ne serait plus considéré comme du temps de travail.

Remasterisation de la DIR CIF : 22 postes ouverts

► Les organisations syndicales ont demandé à la direction que les personnels administratifs, scientifiques-fonctionnels, « clandestins » et précaires bénéficient d'une priorité pour occuper officiellement les postes dont ils assument les fonctions depuis plusieurs années. Une réponse claire nette et précise de la direction tarde toujours à venir. Ce qui est un comble quand on sait qu'un(e) chargé(e) de mission a dérapé dernièrement sur un poste de directeur interrégional sans que l'avis de vacance ait été publié dans l'établissement. Comme quoi tout est possible.

► Mais là encore, si cette réorganisation ne s'accompagne pas de préalables indispensables que sont des principes simples de direction, de système d'information et de support de communication, la direction interrégionale CIF connaîtra toujours le même embarras, comme les autres DIR du reste.

► Et c'est bien là toute la difficulté que ne résout pas le projet de la direction



Le Droit des agents

Mutuelle : pwofitasyon à l'Inrap !

Après l'annonce de la direction de l'établissement du changement de mutuelle, reste la délicate période de transition entre l'ancien prestataire et le nouveau. Quant à votre cotisation, la direction de l'Inrap a appliqué l'article 1er du « Code Medef »...

Délicate transition

La nouvelle réglementation fait la part belle à la concurrence et à ce jeu, c'est le moins cher qu'il l'a emporté, à garanties égales. Le CTP du 10 mars devrait permettre d'y voir plus clair dans le processus mis en place par la direction pour l'affiliation des personnels au nouveau prestataire. La CGT demandera à la direction d'informer les agents.

Le moins cher à garanties égales ?

Ce qui signifie une baisse de la cotisation totale de 0,53 %. La direction de l'Inrap avait plusieurs propositions à fournir aux organisations syndicales, dont celles de les associer au processus de décision relatif à la ventilation de la baisse de cotisation.

Article 1er du « code Medef »

La direction de l'Inrap a non seulement décidé de ne pas associé les organisations syndicales à cette décision mais en plus elle a décidé de ne pas faire bénéficier à la part salariale l'intégralité de la baisse de cotisation. Dans le contexte actuel de baisse constante du pouvoir d'achat, il est scandaleux que la direction ait fait un choix aussi réactionnaire.

EN BREF *Prospection géophysique : de la pompe à fric au piège à cons*

Diagnostiquer la présence de vestiges archéologique par décapage systématique d'un ratio de la surface aménagée est une méthode qui a fait ses preuves. Au delà des débats qui existent sur le taux d'ouverture et la qualité des réponses apportées, chacun reconnaît aujourd'hui qu'elle livre 10 fois plus de sites que ceux connus à la carte archéologique

Cette efficacité vient pour les aménageurs s'ajouter aux contraintes de coûts et de délais. Le monde de l'aménagement du territoire ne serait-il pas plus beau avec des diagnostics moins cher, moins longs et livrant moins de sites ?

PROSPECTION GÉOPHYSIQUE : UNE TRES VIEILLE « TECHNOLOGIE » NOUVELLE ...

Cette méthode qui date d'avant guerre a récemment fait quelques progrès : elle permet dans certains cas spécifiques, de mettre en évidence certains types de structures, sur certains types de sols. Elle produit de très belles images qui impressionnent le public et les aménageurs...

Le comble de l'archaïsme qui, avec une bonne dose de communication, se travestit en modernité...

...TOTALEMENT INEFFICACE....

Pourtant, la ficelle est grosse : la prospection géophysique ne détecte pas

- ▶ les niveaux de mobilier,
- ▶ les petites structures,
- ▶ les structures isolées,
- ▶ les vestiges atypiques,
- ▶ en gros 90 % des sites.

Elle ne peut

- ▶ ni dater,
- ▶ ni délimiter,
- ▶ ni caractériser,
- ▶ ni comprendre,
- ▶ même à minima.

... AU RENDEZ VOUS DES INTERETS BIEN COMPRIS

Un truc rapide, pas cher, qui ne détecte pas de site : l'aménageur en a rêvé, les bureaux d'étude géophysiques l'ont fait.

Du fric en plus pour les uns des emmerdes en moins pour les autres.

Les uns et les autres s'entendant pour dire que l'Inrap ne pouvant sonder toutes les surfaces en peu de temps, il n'y a qu'à remplacer les diagnostics par la prospection géophysique.

Un vrai marché de dupes...

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>